

Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire IRISCOOP

Vendredi 10 juin à 18 H à la salle des Fêtes de AUBAS - (Près de Montignac)

Ordre du jour de l' AGE :

- 1 – Evolution des statuts pour répondre aux spécificités de la Loi ESS, portant sur les CAE
- 2 – Evolution des statuts pour répondre aux spécificités de la Loi ESS, portant sur les SCIC
- 3 – Evolution des statuts pour que le Comité de Direction devienne décisionnel, dans quelles conditions
- 4 – Evolution des statuts pour les points suivants :
Pour pouvoir avoir une carte de marchand(e) ambulant : A la fin de l'OBJET « commerce ambulant ... », rajouter « : Vente de tous produits et services autorisés par la loi sur les marchés dans le cadre d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise, pour la création ou la reprise d'une activité économique, ou dans le cadre d'un contrat de salarié. »
Collectivité publique : Passer à 3 parts
La SCIC devient Groupement d'Employeur

Cette AGE sera suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) annuelle.

Ordre du jour de l'AGO :

- 1 – Présentation du rapport de gestion :
 - Présentation et approbation des comptes
 - Affectation du résultat
 - Statuer sur l'évolution du projet coopératif
- 2 – Définir les actions nécessaires à l'accompagnement individuel et collectif des coopératrices et des coopérateurs ; les ressources à y affecter.
- 3 – Choix des taux de contribution coopérative
- 4 – Accueil des nouveaux associé(e)s – Changements de collègue – Prise en compte des démissions
- 5 – Changements concernant la cogérance et le Comité de Direction
- 6 – Création d'un établissement secondaire dédié aux Métiers rattachés au monde agricole : IRISCOP Agri
- 7 – Désignation des personnes chargées des démarches administratives

**La soirée se terminera, comme le veut la tradition, par un buffet préparé par Alchémille
- La Cuisine Vagabonde**

Contact : Bernard BIANCHI

06 88 72 10 49

www.iriscop.com